

*Rapport du comité spécial*

Il faut songer, selon moi, à ce qui se passera si nous adoptons aujourd'hui un ordre de la Chambre concernant le cinquième rapport. Nous nous retrouverions sans doute dès demain avec un Règlement différent. Il faudrait donc modifier le Règlement de la Chambre, car les députés ne sauraient pas à quoi s'en tenir et ne comprendraient certainement pas les changements. Le moment le mieux choisi pour apporter des modifications, c'est pendant l'ajournement de la Chambre, par exemple, pendant les vacances de Noël, comme nous l'avons fait l'année dernière. Le 22 décembre, nous avons adopté l'ordre de la Chambre stipulant qu'à notre retour, le 17 janvier, le nouveau Règlement entrerait en vigueur. Selon moi, il n'est pas souhaitable de modifier le Règlement du jour au lendemain, au beau milieu de la session. A leur retour, le lundi matin, les députés apprendraient que le Règlement a été modifié, que ce n'est plus le même. Je crois que la réforme parlementaire doit se faire de façon ordonnée. Ce doit être une réforme progressive et non pas révolutionnaire.

Le moment s'y prête mal, selon moi, et je trouve dommage que le député de Nepean-Carleton ait proposé l'adoption de ce rapport aujourd'hui, non seulement pour les raisons qui seront énoncées très clairement par mon collègue, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) un peu plus tard, mais également parce que la réforme parlementaire doit se faire, selon moi, dans le climat d'entente qui régnait lors des délibérations du comité spécial. Il faut pour cela que les leaders parlementaires négocient, discutent avec les caucus pour s'assurer que les députés sont d'accord et consentent à ce que la réforme puisse se faire de façon progressive et non pas révolutionnaire, comme ce serait le cas si nous adoptions ce rapport aujourd'hui.

Le processus entamé par le député de Nepean-Carleton est, je crois, regrettable. Nous avons accompli un certain progrès. Nous avons l'impression que nous pouvions négocier certains changements à propos des rapports. Toutefois, cette attitude et cette bonne volonté ont été grandement compromises par le geste qu'a posé aujourd'hui à la Chambre le député de Nepean-Carleton.

**M. le vice-président:** Y a-t-il des députés qui veulent prendre la parole ou poser des questions? Le Règlement prévoit ici une période de questions de dix minutes. Si personne ne demande la parole, la présidence l'accordera au député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons).

**L'hon. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges):** Cette motion vise le rapport du comité spécial qui a été créé lorsqu'on a reconnu qu'un changement s'imposait. La Chambre a décidé il y a seize mois qu'une vingtaine de députés consacraient leur temps à chercher ce qui ne va pas avec le Règlement de la Chambre et comment il devrait être modifié pour davantage faciliter la tâche pour laquelle nous avons été élus à la Chambre par le peuple canadien. Depuis seize mois, ces députés de tous les partis, au nombre desquels je suis heureux de compter, ont travaillé vraiment fort, semaine après semaine, mois après mois. Nous nous sommes demandé quels changements s'imposaient pour faciliter davantage le travail de la Chambre des communes? Je puis vous dire qu'il y a eu

beaucoup de désaccords. A première vue, beaucoup de propositions ne m'ont pas paru tellement exaltantes en tant que membre de ce comité. Mais après avoir entendu l'auteur d'un changement proposé en exposer les motifs, et que cet auteur ait appartenu au Nouveau parti démocratique, au parti conservateur ou à mon parti à moi, je finissais, avec 18 ou 19 autres personnes, par comprendre le bien-fondé de certains changements assez conséquents qui étaient proposés. Et je répète qu'à première audition, ces changements ne m'avaient pas tellement enchanté. Quand on s'est habitué au statu quo, à un ensemble de règles qui a assez bien fonctionné au fil des ans—à quelques exceptions près et elles sont de taille—on ne voit pas qu'elles puissent être changées sans raison. Au début il n'y avait pas d'accord très net entre les membres du comité sur les règles à changer, mais pour ce qui est de la longueur des discours tout le monde était d'accord. Il en a déjà été question dans le troisième rapport, qui proposait les règles actuellement à l'essai à la Chambre. A part deux ou trois points d'une absolue évidence, comme la longueur des discours et les motions en vertu de l'ancien article 43 précédant immédiatement la période des questions, et hors deux ou trois points dont le changement était d'une nécessité aveuglante, il y a eu des membres du comité—je puis le dire sans risque de déformer leur pensée—qui désiraient des changements que je n'admettais pas. Et de mon côté je désirais des changements qui ne convenaient pas à d'autres membres. C'est dans la nature des choses. Et c'est pour cela qu'il fallait au tout départ un comité.

Ces députés de tous les partis qui avaient mené la lutte pour l'établissement d'un comité bien avant sa création, avaient compris qu'on ne peut pas demander à un comité de 282 personnes de concentrer son attention sur cette question. Ils ont compris la nécessité d'en déléguer le soin à un groupe moins nombreux, à des personnes s'intéressant particulièrement à la question et qui pourraient s'y pencher jour après jour. Et c'est ce qu'ils ont fait. Cela a donné le cinquième rapport actuellement en discussion, et plusieurs autres rapports qui attendent la décision de la Chambre.

• (1430)

Pourquoi, monsieur le Président, ces rapports n'ont-ils pas été adoptés, des semaines et parfois même des mois après avoir été présentés à la Chambre? C'est une question facile à poser. On pourrait répondre, tout aussi facilement, que quelqu'un refuse qu'on donne suite à ces rapports. Ce serait la réponse désinvolte et partisane qui mettrait en péril la très noble initiative que la Chambre a prise en établissant le comité. Ce serait également une réponse erronée. Je voudrais vous apprendre quelque chose, monsieur le Président, à vous et à tous les députés, notamment à mes collègues qui ont fait partie du comité. Je suis de ceux qui préféreraient que certaines choses n'aient jamais figuré dans ces rapports. Pourquoi faire cette déclaration? Est-ce trahir le rôle que j'ai rempli à titre de membre de ce comité? Non, j'exprime ce que tous les députés savent.